

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 15 mai 2025

Date de convocation : le 30/04/2025

Date d'affichage : 30/04/2025

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de mai, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron s'est réuni au siège du SIEDA, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Monique ALIES – Patrick AURUSSE – Jacques BARBEZANGE - Christophe BERNIE – Christian BONNET – Bernard CASTANIER – Jean-François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien CROS – Sébastien DAVID – Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Bernard GORGEON – Christian LABORIE – Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY – Jean Pierre MASBOU – Brigitte MAZARS – René MOUYSET – Bernard NAYRAC – Alain NOUVIALE – Richard RUS – Thierry TEULIER – Christian TIEULIE – Pierre TIEULIE - Bernard VERDIE

Etaient absents ou excusés : 24 Dont 0 ont donné procuration

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les membres du Comité Syndical de désigner l'un des membres du Comité pour Secrétaire. Monsieur Jean Marie LACOMBE désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Votes Pour : 26
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2025/05/09

BUDGET ANNEXE PES

AFFECTATION DE RESULTATS 2024 AU BUDGET ANNEXE PES 2025



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

BUDGET ANNEXE PES
AFFECTATION DE RESULTATS 2024 AU BUDGET ANNEXE PES 2025

BUDGET ANNEXE PES

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses de l'exercice	8 371.67 €	Recettes de l'exercice	9 935.52 €
		Excédent reporté	34 608.34 €
TOTAL	8 371.67 €	TOTAL	44 543.86 €
RESULTAT		36 172.19 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses de l'exercice	39 855.85 €	Recettes de l'exercice	64 059.05 €
Déficit reporté	12 349.50 €		
TOTAL	52 205.35 €	TOTAL	64 059.05 €
RESULTAT		11 853.70 €	

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE **48 025.89 €**

Monsieur le Président indique que les résultats par budgets s'entendent comme suit :
Budget ANNEXE PES 2024

Section d'investissement	
Resultat reporté comptable au 31.12.2024	11 853.70 €
Restes à réaliser en dépenses reportée au 31.12.2024	46 333.40 €
Restes à réaliser en recettes reportées au 31.12.2024	- €
Besoin de financement de la section d'investissement	34 479.70 €
Solde excédentaire	1 692.49 €

Monsieur le Président propose d'affecter l'excédent de fonctionnement pour combler le besoin de financement de la section d'investissement de 34 479.70 €

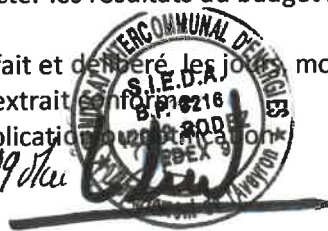
Un titre de recette sera émis au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

Il est proposé que le solde, à savoir 1 692.49 € soit repris en section de fonctionnement, dans le cadre du budget supplémentaire 2025.

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à affecter les résultats du budget ANNEXE PES 2024 au budget supplémentaire PES 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Et Publication
Du 19/05/2025



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois suivant son entrée en vigueur. Ce recours devra être enregistré sur l'application Télérecours Citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr